

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUILLET 2023

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération achat boulangerie :

Madame le Maire rappelle la décision du conseil municipal de se porter acquéreur du bâtiment de la boulangerie cadastré AA 111 et de la parcelle AA 113 associée. Une proposition à hauteur de 30 000 € net vendeur a été faite à Monsieur Baudron qui a acceptée. Celui-ci propose de vendre également la chambre froide installée dans le bâtiment pour un montant de 2 000 €.

Valérie Gorisse propose que la chambre froide soit vue par un professionnel du froid pour s'assurer du bon fonctionnement. Contact sera pris en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'achat du bâtiment, du terrain et de la chambre froide. Madame le Maire est mandatée pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Décision modificative budgétaire :

Suite à la vente de l'immeuble du 10 route du Couvent et la décision d'achat de la boulangerie, des écritures comptables sont à prévoir. D'autre part, avec la mise en place de la M57, certains articles comptables sont à modifier soit :

Section d'investissement :

Aire de jeux et terrain multi-sports :

Article 231	Immobilisations corporelles	- 69 248 € (D)
Article 2188	Autres immobilisations	+ 69 248 € (D)

Achat boulangerie

Article 2132	Achat bâtiment privé	+ 30 000 € (D)
Article 2135	Achat chambre froide	+ 2 000 € (D)

Article 021	Prélèvement sur fonctionnement	+ 32 000 € (R)
-------------	--------------------------------	----------------

Section de fonctionnement :

DÉPENSES :

Article 622	Rémunération intermédiaire	+ 1 000 €
Article 633	Impôts et taxes assimilés	+ 1 800 €
Article 648	Autres charges de personnels	+ 4 890 €
Article 6450	Charges de sécurité sociale	- 6 690 €
Article 615228	Autres bâtiments	- 10 000 €
Article 023	Virement à la section d'investissement	+ 32 000 €

RECETTES :

Article 775	Vente d'un bien	+ 23 000 €
-------------	-----------------	------------

Les écritures de sortie d'actif de la maison du 10 route du Couvent seront également prévues.

Demande de subvention départementale définitive travaux voirie :

Suite à la décision de faire des travaux de réfection des voiries communales du Risbenay, du chemin de la Ferme et de la Bussière, des devis ont été demandés à trois entreprises :

EUROVIA	80 085 € HT
COLAS	89 910 € HT
EIFFAGE	153 186 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise EUROVIA, sollicite du Département l'accord définitif de subvention au titre du dispositif « Soutien aux travaux de voirie » et mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Demande de subvention solidarité départementale définitive :

Madame le Maire est mandatée pour effectuer la demande de subvention définitive pour l'achat du lave vaisselle de la cantine et du grappin pour le tracteur.

Mise en place taxe logement vacant :

Le service de gestion comptable de Montluçon a informé la commune de la possibilité de mettre en place la taxe sur les logements vacants. La délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre. Le taux serait le même que la taxe d'habitation soit pour Voussac 19,18 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter sa décision. Avant la prochaine réunion, qui devrait être en septembre, documentation sera envoyée à tous les conseillers concernant cette taxe.

Point sur questionnaire multi services :

5 retours en format papier et 54 retour internet. 55 foyers de Voussac. 90 % de résidence principale. La tranche d'âge ayant le plus répondu est comprise entre 35-45 ans. 58 foyers sont pour le futur projet. 38 sont prêts à fréquenter le multi-services, 1 non, les autres occasionnellement.

Madame le Maire informe le conseil que Lætitia Herpin fermera le dimanche 20 août. Un dépôt de pain sera mis en place en mairie mais la boulangerie Lagrange sera en congés, Chantelle qui assure l'intérim ne livre pas. Par conséquent, peut-être reprendre qu'à partir du 5 septembre. Information pourra être donnée à la population par Lætitia.

Questions diverses :

- Cours de piscine pour les primaires : Madame le Maire indique qu'elle a fait un mail à toutes les communes concernées pour connaître leur position. Les communes de Chappes, Chavenon, Murat ont réservé un créneau à la piscine de Cosne d'Allier, Beaune et Hyds à Commeny. Didier Lindron cherche un maître nageur pour Montmarault. Quel sera le devenir du syndicat si les communes vont vers d'autres piscines ? Une réunion du SIESS est prévue lundi 24 juillet au soir. Les délégués tiendront informé.